

Déclaration de politique régionale bruxelloise : Un Handistreaming présent, mais parfois trop timide

Quelle est la place du handicap dans la déclaration de politique régionale (ci-après DPR) du gouvernement bruxellois ? Esenca, en tant qu'association de défense des droits des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, **analyse avec comme point d'attention l'angle du handicap, et ce, en vertu du principe de Handistreaming**. Quelle que soit la matière concernée, le handicap doit en constituer une dimension de la déclaration. Nous déplorons cependant qu'il n'y soit pas davantage intégré concrètement et budgétairement.

Plus de Handistreaming

Aujourd'hui, les gouvernements ne peuvent plus penser les politiques publiques sans y intégrer la dimension du handicap, car il touche toutes les sphères et tous les aspects de la vie quotidienne. C'est le principe du **Handistreaming**. Esenca se réjouit de constater que des mesures sont prises pour les personnes en situation de handicap. Cependant, certaines restent timides, voire parfois inexistantes.

Le Handistreaming consiste en un projet politique inclusif, encourageant à intégrer le handicap, ainsi que la promotion des droits de l'Homme des personnes en situation de handicap, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques publiques fédérales, régionales,

Pointons ici quelques éléments clés.

Emploi : Le Gouvernement bruxellois reconnaît le handicap dans la lutte contre les discriminations à l'embauche. Il affirme également la volonté de renforcer la coordination entre Actiris, les CPAS et les services d'accompagnement. Cependant, nous déplorons qu'il n'y ait aucune mention de la mise en place d'aménagements raisonnables, pourtant consacrés par la loi anti-discrimination du 10 mai 2007 et par les engagements internationaux de la Belgique, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Santé et action sociale : La DPR mentionne des orientations qui vont dans le sens d'une meilleure accessibilité géographique, financière et sociale des soins. Malheureusement, elles restent générales et sans mention concernant les soins de premières lignes, de formation du personnel aux spécificités des handicaps au sens large, incluant notamment les situations liées à des maladies rares ou chroniques, ni de dispositifs adaptés aux besoins différenciés des publics concernés. Nous constatons également l'absence de mesure concrète concernant le soutien aux aidants proches.

Mobilité : Nous voulons saluer la prise de conscience — bien que très timide — du fait que les politiques de mobilité ne sont pas neutres et impactent de manière distincte le grand public. En effet, il est précisé qu'il faut des exceptions pour les zones LEZ et que le stationnement réponde davantage aux besoins des personnes en situation de handicap. Nous déplorons l'absence d'engagement concret sur l'accessibilité des transports publics — dont le transport scolaire — aux personnes en situation de handicap.

Cohésion sociale et violences faites aux femmes : Nous retenons positivement la reconnaissance du rôle clé du secteur associatif non marchand comme pilier de la cohésion sociale. Nous pointons aussi la volonté de lutter contre la pauvreté et l'isolement social, ainsi que le projet de travailler sur la fracture numérique, touchant particulièrement toute une série de personnes en situation de handicap. En revanche, il n'est fait aucune mention de l'inclusion concernant les activités et infrastructures de loisirs ou sportifs. Nous avons également constaté qu'aucun plan d'action spécifique concernant la prise en charge des violences faites aux femmes en situation de handicap n'est envisagé.

Logement : Esenca constate que le Gouvernement bruxellois souhaite prioriser la lutte contre le mal-logement et pérenniser le secteur du logement social. Il reconnaît aussi le besoin d'accessibilité en la matière. Mais ces affirmations restent bien trop abstraites. Nous pointons un manque de concrétisation de l'accessibilité des logements, car aucune norme d'accessibilité n'est mentionnée. Nous rappelons ici l'importance de faire appel à des services-conseils en accessibilité agréés par la plateforme Access-i¹.

Certes, le contexte budgétaire implique une dynamique d'économie. Cependant, Esenca demande que ces économies ne se fassent en aucun cas au détriment des personnes en situation de handicap. De plus, la réalisation concrète de ce plan doit se faire en concertation avec le secteur du handicap, tout en respectant les enjeux liés au principe de Standstill (qui s'oppose à ce que les autorités légifèrent en réduisant le niveau de protection de droits déjà acquis, sauf si des motifs impérieux d'intérêt général le justifient).

Il est essentiel d'intégrer le handicap de manière transversale dans les politiques publiques bruxelloises. À défaut, l'accès effectif aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap demeure compromis, et en contradiction avec l'objectif de société inclusive consacré par l'article 22ter de la Constitution. Sans Handistreaming, pas d'inclusion possible. Le handicap touche toutes les étapes d'une trajectoire de vie, influence chaque élément du quotidien, raison pour laquelle il doit être envisagé de manière transversale. Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que la prise en compte du handicap dans chacune des politiques publiques — avec des moyens clairement définis et des objectifs concrets — favorise l'efficacité et la bonne gestion des décisions politiques.

Par ailleurs, la concertation continue avec les associations, les collectifs, les services-conseils et encore les Conseils Consultatifs est indispensable. Elle garantit aux politiques publiques d'être au plus près des besoins rencontrés sur le terrain. Esenca y contribue notamment au travers de ses mandats sur la Région bruxelloise. Il en va de la réelle inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société.

Pour une analyse plus fine de la déclaration politique, Esenca a rédigé une analyse plus complète et disponible sur notre site : www.esenca.be

Contact presse : Manon Cools 0473 53 05 57 — manon.cools@solidaris.be — www.esenca.be

Contact center : Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h - 02 515 19 19 — esenca.contactcenter@solidaris.be

¹ Vous trouverez la liste des services agréés : <https://access-i.be/a-propos/les-bureaux-dexpertise-en-accessibilite/>

Esenca

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour faire valoir les droits de ces personnes : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le 02 515 19 19 du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca collabore avec UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre

administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, Esenca s'adapte aux réalités des communes tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) tous les 6 ans aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les formations que nous proposons couvrent de nombreux domaines : accessibilité, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un contenu adapté à vos réalités et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne. Nous pouvons également dispenser ces formations au sein de vos structures et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél.: 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE